

## Contrat Solidaire Pommes-Poires 2023/2024 sur 6 mois par l'AMAP jardins de Boicyfleur

La récolte de pommes étant très faible à cause d'une alternance provoquée par la sécheresse de 2022, les paniers seront constitués des pommes de la Maison Gaillard puis de pommes bio achetées à la Coopérative Bio d'Ile-de-France.

### Adhérent(s)

Nom :  
Adresse :

Mail :  
Tél. :

### Producteur :

MAISON GAILLARD  
Production fruitière  
110 route royale  
78580 Les Alluets-le-roi

### Engagements de l'adhérent :

- pré-financer la production,
- assurer au moins une permanence de distribution et se rendre au moins une fois sur l'exploitation pendant la saison d'engagement,
- gérer son panier (partage éventuel de son contenu, les retards et absences aux distributions),
- participer aux réunions de bilan de fin de saison (2 par an).

### Engagement de l'arboriculteur partenaire :

- les fruits livrés sont certifiés bio,
- livrer des produits de qualité et frais de son exploitation,
- être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents à sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement,
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Les signataires du présent contrat s'engagent pour 10 distributions de pommes et poires :

**2023** : 08/11 – 22/11 – 06/12 – 20/12    **2024** : 17/01 – 31/01 – 14/02 – 28/02 – 13/03 – 27/03

### Constitution du panier de fruits et paiements

**Les prix sont basés sur 1 kilo de pomme à 3.90€ et 1 kilo de poire à 4.90€.**

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent de pommes et poires. L'adhérent peut souscrire pour un ou plusieurs PANIERS et/ou un ou plusieurs DEMI-PANIERS :

Désignation	Prix unitaire	Montant	Quantité souscrite	S/TOTAL
<b>LE PANIER</b> - 8 premières distributions : 5kg pommes-poires (3,5 kg de 2 variétés de pommes et 1,5 kg de poires) - 2 dernières distributions : 4kg de 2 variétés de pommes	21€ 15,60€	199,20€	.....	..... €
<b>LE DEMI-PANIER</b> - 8 premières distributions : 2,5kg pommes-poires (1,75 kg de 2 variétés de pommes et 0,75 kg de poires) - 2 dernières distributions : 2kg de 2 variétés de pommes	10,50€ 7,80€	99,60€	.....	..... €
			<b>TOTAL</b>	..... €

Modalités de paiement : Possibilité un chèque par mois – Chèques à l'ordre de « Maison Gaillard ».

**En plus du contrat solidaire, j'apporte mon soutien à la Maison Gaillard par un don de ..... €.**

### Distributions

Les distributions auront lieu : à Bois d'Arcy le mercredi entre 17h30 et 18h30....  
(Rayer la mention inutile) à Fontenay le mercredi entre 18h et 19h

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire.

Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait en **1 exemplaire**, le \_\_\_ / \_\_\_ / 2023 à \_\_\_\_\_

Nom, prénom, signature de l'adhérent	Nom, prénom et signature de l'arboriculteur